

## Avis d'appel public à la concurrence

### 1/ Personne publique contractante :

**Commune d'AUREILHAN**

40 Chemin de la Mairie  
40200 AUREILHAN

Tél. : 05 58 09 03 39  
Fax : 05 58 09 38 23  
Email : aureilhan40@free.fr

La commune d'AUREILHAN est représentée par Madame Michèle BIROCHAU, Maire de la commune, en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2008.

### 2/Objet du marché:

Ce marché de prestations intellectuelles comporte deux tranches, à savoir :

- **Tranche ferme :**
  - la réalisation d'un plan de référence
  
- **Tranche conditionnelle:**
  - la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et son évaluation environnementale

**3/ Type de marché :** Il s'agit d'un marché d'études, non alloti.

La sous-traitance et la co-traitance sont autorisées.

**4/ Procédure de passation :** marché à procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics en vigueur).

**5/ Modalités d'attribution du marché :** offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Les différentes offres seront analysées en fonction des critères suivants :

- **la valeur technique : 70 %,**
- **le prix : 30%,** noté selon la formule : 
$$\frac{\text{prix du moins disant} \times 30}{\text{prix de l'offre}}$$

### 6/ Durée du marché :

A compter de la date fixée par ordre de service (précisant la date de démarrage), envoyé par AR, au(x) titulaires du marché, la durée maximale du marché est de 36 (trente-six) mois, hors temps de validation de la maîtrise d'ouvrage.

Toutefois, le candidat pourra s'engager sur un délai inférieur dans l'acte d'engagement.

**7/ Lieu d'exécution du marché :** mairie d'AUREILHAN

**8/ Date limite de réception des offres : Mardi 16 avril à 12h**

**9/ Modalités de financement du marché :** le marché sera financé sur fonds propres et subventions.

**10/ Modalités de paiement :** paiement par mandat administratif. Le délai de paiement des prestations est de 30 (trente) jours à compter de la réception de la facture par les services compétents de la commune.

**11/ Modalités d'obtention du DCE :**

Le Dossier de Consultations des Entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande par téléchargement sur la plateforme de dématérialisation dont l'adresse est : <https://marchespublics.landespublic.org/>

Aucun dossier ne sera adressé à un candidat sur une demande transmise par voie téléphonique.

En cas de problème de téléchargement, un courrier, fax ou mail devra être adressé à la mairie d'AUREILHAN qui enverra gratuitement le Dossier de Consultation des Entreprises.

**12/ Justificatifs à produire :** voir le règlement de consultation

**13/ Adresse où les offres doivent être envoyées et modalités de dépôt :**

Les offres seront remises sous enveloppe cachetée portant l'adresse suivante :

**Commune d'AUREILHAN**  
40 Chemin de la mairie  
40200 AUREILHAN

Tél. : 05 58 09 03 39  
Fax : 05 58 09 38 23  
Email : aureilhan40@free.fr

- nom de l'entreprise et son adresse
- marché pour : Elaboration du plan de référence et du PLU d'AUREILHAN
- « *NE PAS OUVRIR* »

Les offres devront être remises contre récépissé au secrétariat de la commune de AUREILHAN, avant le : **le mardi 16 avril à 12H**

ou, si elles sont envoyées par voie postale, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et parvenir à destination avant cette même date limite.

**14/ Renseignements complémentaires :** demande écrite adressée à :

**Monsieur le Maire**  
Commune d'AUREILHAN  
40 Chemin de la mairie  
40200 AUREILHAN

Tél. : 05 58 09 03 39  
Fax : 05 58 09 38 23  
Email : aureilhan40@free.fr

**15/ Instance chargée des recours**

Tribunal Administratif de Pau  
Villa Noulibois – 50 Cours Lyautey - BP 543  
64010 PAU Cedex  
Tél : 05.59.84.94.40 – Fax : 05.59.02.49.93 – Mail : [greffe.ta-pau@juradm.fr](mailto:greffe.ta-pau@juradm.fr)

**16/ Date d'envoi de la publication : Mardi 19 mars**